

Avis n°2022-13

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 21 novembre 2022**  
**sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-présidente en charge de la formation, de**  
**l'insertion et de l'orientation professionnelles**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université ;

**Après avoir entendu** Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Vice-présidente en charge de la recherche, des études doctorales et de la science ouverte

Le quorum ayant été constaté en début de séance (36 membres présents et représentés)

**Rend l'avis suivant :**

**Objet : Avis sur l'adhésion à l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche**

Le Conseil académique plénier rend un avis favorable à l'adhésion à l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche, joint en annexe.

Le présent avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 72

Quorum : 36

Présents et représentés : 36

Fait à Lyon, le 22 novembre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 25 novembre 2022.*

**Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)**

Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07

[dajim@univ-lyon2.fr](mailto:dajim@univ-lyon2.fr) - [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)